

du plaisir. Mais bientôt il reprit une vie plus chrétienne et s'attacha, au bout de quelque temps, à Thibaud, archevêque de Cantorbéry, ancien ami de son père. L'archevêque le nomma bientôt archidiacre et le chargea des affaires les plus difficiles.

Quand Henry II devint roi d'Angleterre, sur le conseil de Thibaud, il nomma Thomas auquel il avait d'ailleurs de sérieuses obligations, chancelier du royaume. En cette qualité, Thomas rendit au roi les plus signalés services et s'acquitta, à la grande satisfaction d'Henry, des négociations les plus épineuses. Ce qui ne l'empêcha pas de demeurer humble, mortifié, chaste comme par le passé.

Cependant, Thibaud étant venu à mourir, Henry forma la résolution de lui donner Thomas pour successeur.

Celui-ci, après avoir allégué divers motifs pour refuser, dit hardiment au roi que, s'il était nommé archevêque, il y avait un grand nombre d'abus à la réforme desquels il se croirait obligé de travailler; que le roi y regardât donc à deux fois, avant de le désigner.

Rien ne put arrêter Henry. Thomas fut nommé, et dut accepter, sur l'ordre exprès du souverain pontife.

Les choses allèrent bien d'abord. Thomas, qui continuait de

vivre de la vie la plus austère, obtint du roi quelques concessions.

Mais bientôt celui-ci fut irrité contre Thomas.

Thomas avait renoncé à sa dignité de chancelier. En second lieu, Henry laissait vacants les évêchés et les abbayes et s'en attribuait les revenus, contrairement aux droits de l'Eglise, les juges laïques citaient les ecclésiastiques à leur tribunal. L'archevêque était tenu de s'opposer à ces abus.

Il le fit: grande colère du roi.

Henry exigea que les évêques jurassent de maintenir les coutumes du royaume... Par coutumes Henry entendait certains abus, certaines injustices. Thomas ne consentit à prêter le serment qu'avec la clause: "sauf le devoir et la conscience."

Plusieurs évêques eurent la lâcheté de se tourner contre Thomas.

Fortifié par la décision du pape, Thomas persévéra dans sa résistance. Une assemblée de seigneurs et d'évêques le condamna et confisqua ses biens.

Tout en pardonnant à ses ennemis, tout en interdisant à ses amis et à ses Domestiques le moindre sentiment d'animosité, Thomas vit qu'il fallait céder à l'orage et s'enfuit sur le continent.

Le roi de France, Louis VII,